

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 2 février 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Sont absents :	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2016-02-37

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-38

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 14 a) et 14 b) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution mandatant M. Simon Beaumier (SB Médias), de procéder à la réalisation d'une vidéo promotionnelle sur la Ville de Saint-Tite, au coût de 3 000 \$;
 - 4.2 Résolution ratifiant la lettre émise dans le cadre d'une demande de permis de réunion, pour la tenue d'une activité temporaire au 765, route 153;
5. Greffe :
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 380-2016 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2016;

5.2 Adoption du règlement numéro 381-2016 décrétant une dépense de 228000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du service des travaux publics;

5.3 Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard Saint-Joseph et des rues Saint-Gabriel, du Moulin et Notre-Dame;

5.4 Demande de soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du service des travaux publics;

6. Loisirs et culture

Aucun point.

7. Ressources humaines :

7.1 Résolution retenant les candidatures de M. Yvan Bacon, M. Louis Pronovost, M. Hubert Brouillette et M. Jean-Guy Boutet afin de constituer une banque de personnel - surnuméraires cols bleus pour répondre aux besoins du Service des travaux publics;

7.2 Résolution autorisant Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à participer à la formation intitulée « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » offerte par la COMBEQ, le 10 février 2016 à Joliette, au coût de 275 \$ plus les taxes applicables;

7.3 Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à participer à la formation intitulée « Rédiger efficacement un règlement municipal » offerte par la COMAQ, le 13 mai 2016 à Trois-Rivières, au coût de 185 \$ plus les taxes applicables;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Résolution autorisant l'achat de chlorure de calcium auprès de la firme Sel Warwick Inc., au coût de 3 828 \$ plus les taxes applicables;

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux :

Aucun point.

11. Autres sujets :

11.1 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre du Relais pour la vie de Hérouxville, qui aura lieu le 27 février 2016;

11.2 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ au Club de ski de fond Le Sillon, afin de lui permettre de remplacer un poêle à bois;

11.3 Résolution de félicitations à Mme Julie Boulet, députée de Laviolette, pour sa nomination à titre de ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie;

12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} janvier au 31 janvier 2016 au montant de 510 389.89 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
 - a) Demande de soumissions par appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt derrière l'aréna;
 - b) Résolution mandant la firme Acier Rayco Inc. de procéder à la conception d'un support à vélo pour la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, au coût de 2 063.80 \$ taxes incluses.
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-39

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2016-02-40

RÉSOLUTION MANDATANT M. SIMON BEAUMIER (SB MÉDIAS), DE PROCÉDER À LA RÉALISATION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE SUR LA VILLE DE SAINT-TITE, AU COÛT DE 3 000 \$

ATTENDU QUE M. Simon Beaumier (SB Médias) a proposé au conseil municipal de réaliser une vidéo promotionnelle sur la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE cette vidéo a pour objet de promouvoir les attraits de la Ville (activités, culture, paysages);

ATTENDU QUE le tournage de la vidéo se déroulera durant une année entière afin de couvrir toutes les saisons;

ATTENDU QUE le coût de réalisation s'élève à 3 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge important de se doter d'un tel outil promotionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Simon Beaumier (SB

Médias), de procéder à la réalisation d'une vidéo promotionnelle sur la Ville de Saint-Tite, au coût de 3 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-41

RÉSOLUTION RATIFIANT LA LETTRE ÉMISE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION, POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ TEMPORAIRE AU 765, ROUTE 153

ATTENDU QUE Événement Mékinac désire tenir une activité temporaire le 20 février 2016, au 765, route 153;

ATTENDU QU'il est tenu de déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de cette activité;

ATTENDU QU'il a demandé l'appui de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QU'une lettre a été émise à cet effet, le 8 décembre 2015 et signée par le maire, M. André Léveillé et par la directrice générale, Mme Alyne Trépanier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ratifie la lettre émise dans le cadre d'une demande de permis de réunion, pour la tenue d'une activité temporaire au 765, route 153.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-42

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2016 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (CHAPITRE I-0.1) POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 380-2016 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2016 a été donné à la séance ordinaire du 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer le montant maximal de dépenses à être engagées en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 380-2016 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-43

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2016 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 228 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX (10) ROUES AVEC BENNE BASCULANTE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 381-2016 décrétant une dépense de 228 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics a été donné à la séance ordinaire du 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter une dépense de 228 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 381-2016 décrétant une dépense de 228 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-44

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DES RUES SAINT-GABRIEL, DU MOULIN ET NOTRE-DAME

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard Saint-Joseph et des rues Saint-Gabriel, du Moulin et Notre-Dame;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux de réfection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;

De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-45

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX (10) ROUES AVEC BENNE BASCULANTE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire acquérir un camion dix (10) roues avec

benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;

De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-46

RÉSOLUTION RETENANT LES CANDIDATURES DE M. YVAN BACON, M. LOUIS PRONOVOST, M. HUBERT BROUILLETTE ET M. JEAN-GUY BOUTET AFIN DE CONSTITUER UNE BANQUE DE PERSONNEL - SURNUMÉRAIRES COLS BLEUS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire constituer une banque de personnel – surnuméraires cols bleus pour répondre aux besoins du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE suite au processus d'embauche, les candidatures de M. Yvan Bacon, M. Louis Pronovost, M. Hubert Brouillette et M. Jean-Guy Boutet ont été retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite retienne les candidatures de M. Yvan Bacon, M. Louis Pronovost, M. Hubert Brouillette et M. Jean-Guy Boutet afin de constituer une banque de personnel – surnuméraires cols bleus pour répondre aux besoins du Service des travaux publics.

QUE les surnuméraires seront rémunérés au taux horaire prévu à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-47

RÉSOLUTION AUTORISANT MME MARIE-ANDRÉE BÉLANGER, DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT, À PARTICIPER À LA FORMATION INTITULÉE « ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS : INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER » OFFERTE PAR LA COMBEQ, LE 10 FÉVRIER 2016 À JOLIETTE, AU COÛT DE 275 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation intitulée « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » le 10 février 2016 à Joliette;

ATTENDU QUE Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, a manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement à prendre part à la formation offerte par la COMBEQ, le 10 février 2016 à Joliette ayant pour titre «Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter »;

QUE le conseil municipal défraie le coût de 275 \$ taxes en sus et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-48

RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PARTICIPER À LA FORMATION INTITULÉE « RÉDIGER EFFICACEMENT UN RÈGLEMENT MUNICIPAL » OFFERTE PAR LA COMAQ, LE 13 MAI 2016 À TROIS-RIVIÈRES, AU COÛT DE 185 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) offre une formation intitulée « Rédiger efficacement un règlement municipal » le 13 mai 2016 à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE Me Julie Marchand, greffière, a manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la greffière à prendre part à la formation offerte par la COMAQ, le 13 mai 2016 à Trois-Rivières ayant pour titre «Rédiger efficacement un règlement municipal»;

QUE le conseil municipal défraie le coût de 185 \$ taxes en sus et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-49

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM AUPRÈS DE LA FIRME SEL WARWICK INC., AU COÛT DE 3 828 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de chlorure de calcium servant d'abat-poussière, pour l'année 2016;

ATTENDU la proposition de la firme Sel Warwick Inc., au coût de 3 828 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de chlorure de calcium auprès de la firme Sel Warwick Inc., au coût de 3 828 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-50

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DANS LE CADRE DU RELAIS POUR LA VIE DE HÉROUXVILLE, QUI AURA LIEU LE 27 FÉVRIER 2016

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer a fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite, dans le cadre de son activité « Relais pour la vie » qui aura lieu le 27 février 2016 à Hérouxville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie » qui aura lieu le 27 février 2016, à Hérouxville.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-51

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 500 \$ AU CLUB DE SKI DE FOND LE SILLON, AFIN DE LUI PERMETTRE DE REMPLACER UN POÊLE À BOIS

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Le Sillon a fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite, afin de remplacer le poêle à bois situé dans le chalet d'accueil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ au Club de ski de fond Le Sillon afin de lui permettre de remplacer son poêle à bois.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-52

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À MME JULIE BOULET, DÉPUTÉE DE LAVIOLETTE, POUR SA NOMINATION À TITRE DE MINISTRE DU TOURISME ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA MAURICIE

ATTENDU QUE Mme Julie Boulet, députée de Laviolette, a été nommée ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie, lors du dernier remaniement ministériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations à Mme Julie Boulet, pour sa nomination à titre de ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-53

RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2016 AU MONTANT DE 510 389.89 \$

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 31 janvier 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 510 389.89 \$ sont disponibles en date du 2 février 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE des comptes au montant de cinq cent dix mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-neuf cents (510 389.89 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

2016-02-54

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DERRIÈRE L'ARÉNA

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire procéder à la construction d'un entrepôt derrière l'aréna;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour cette construction;

ATTENDU QU'un mandat a été donné à la firme Les architectes Jacques et Gervais pour réaliser les documents d'appel d'offres, en vertu de la résolution numéro 2015-12-385;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

D'autoriser la firme Les architectes Jacques et Gervais à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;

De désigner la firme Les architectes Jacques et Gervais, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-55

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME ACIER RAYCO INC. DE PROCÉDER À LA CONCEPTION D'UN SUPPORT À VÉLO POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE, AU COÛT DE 2 063.80 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un support à vélo pour les usagers de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette;

ATTENDU QUE la firme Acier Rayco Inc. propose d'effectuer la conception de ce support à vélo, au coût de 2 063.80 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,

et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme Acier Rayco Inc. de procéder à la conception d'un support à vélo pour la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, au coût de 2 063.80 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-02-56

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 35.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire